

05

Enjeux et Potentialités d'aménagements

Propositions d'amélioration des déplacements et du cadre de vie.

Apaisement de la circulation routière et favorisation des modes actifs

Enjeux et leviers d'actions

Enjeux:

- **Circulation automobile**
 - Plan de circulation
 - Offre de stationnement
 - Gestion de la logistique
- **Circulations piétonne**
 - Accessibilité
 - Confort
 - Partage de l'espace public
- **Circulation cyclable et mobilités partagées**
 - Aménagements cyclables
 - Offre de stationnement

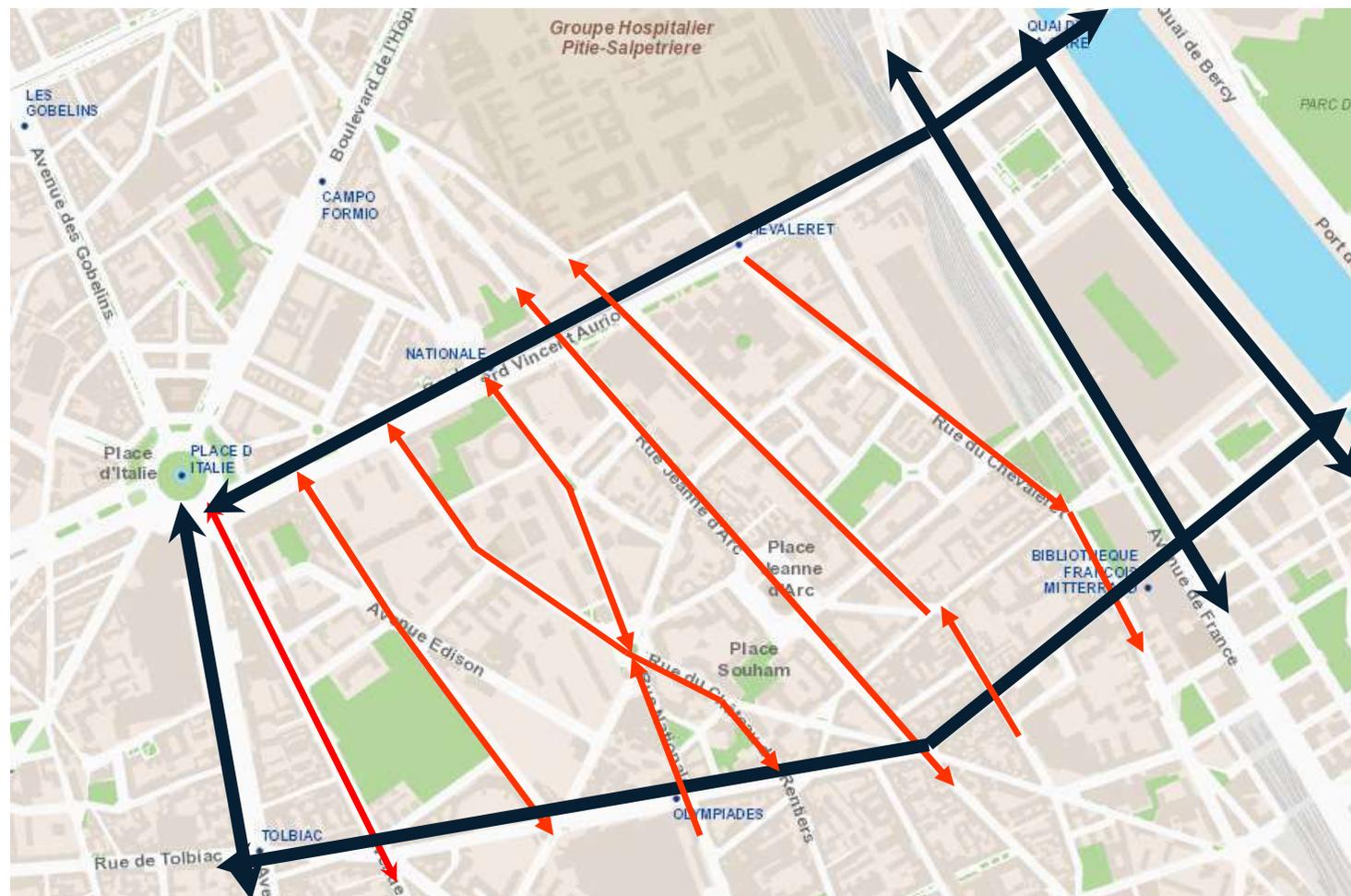
Leviers d'action :

- **Modification du plan de circulation**
 - Changement de sens des rues
 - Mise en sens unique, suppression de voies de circulation
- **Modification du statut des voies**
 - Aires piétonnes, zones de rencontre etc.
- **Modification des modalités de partage de l'espace public**
 - Suppression de place de stationnement, élargissement des trottoirs etc.
- **Aménagements de l'espace public**
 - Mobilier urbain, végétation
- **Démarche rues aux écoles**

Potentialité d'apaisement de la circulation routière

Plan de circulation

- Traversées du quartier par les grands axes routiers à conserver : boulevard Vincent Auriol et rue de Tolbiac dans le sens Est-Ouest, avenue d'Italie, avenue de France et quai de la Gare / quai François Mauriac dans le sens Sud-Nord
- Nombreuses traversées du quartier encore existantes dans le sens Sud-Nord : avenue de Choisy, rue Albert Bayet / rue Charles Moureu, rue du Château des Rentiers / rue Nationale, rue Jeanne d'Arc, rue du Dessous des Berges / rue Dunois, rue du Chevaleret



Apaisement de la circulation routière

ENJEU : CIRCULATIONS PIÉTONNES

Accessibilité

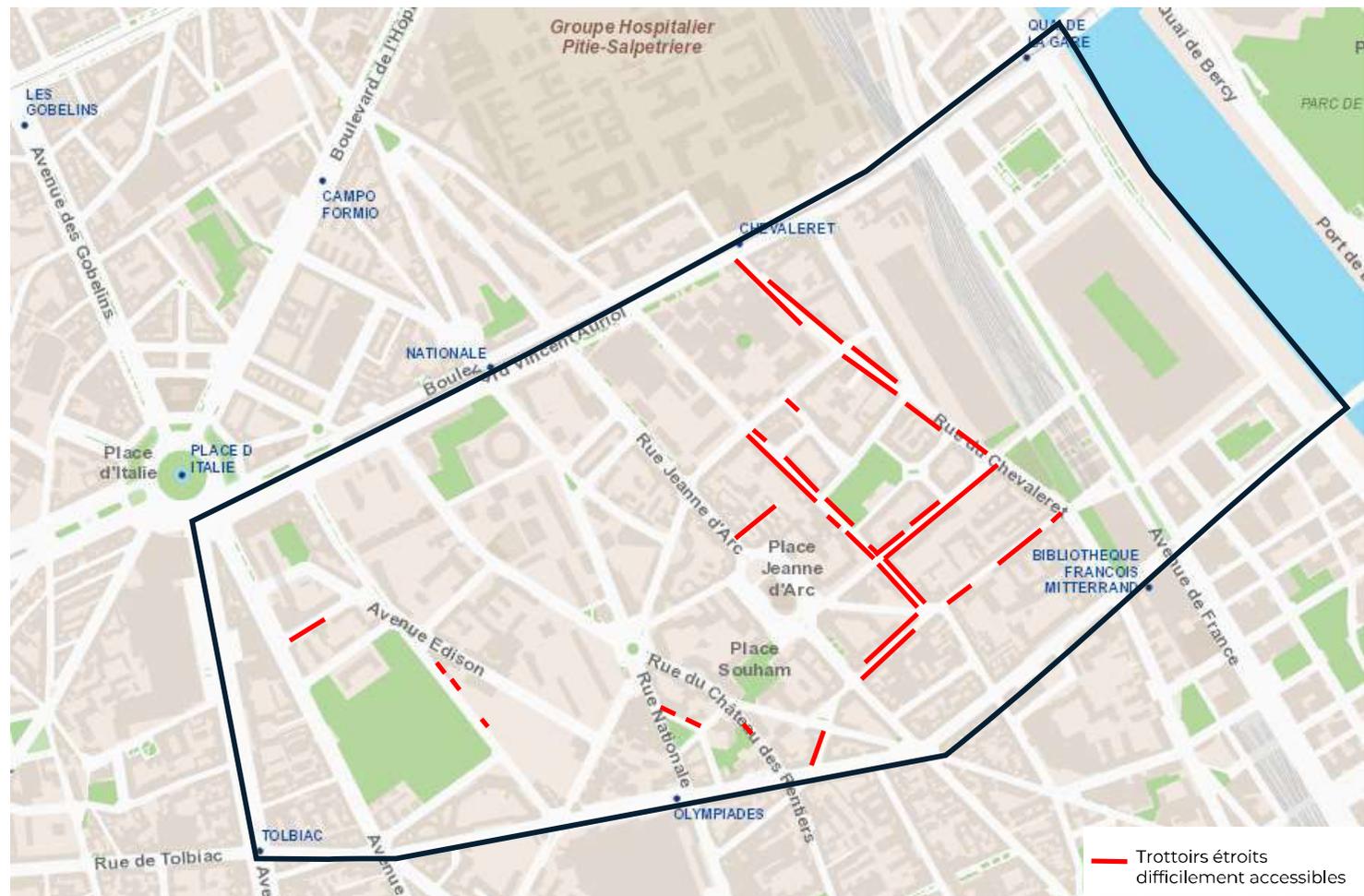
- Élargir les trottoirs les plus étroits
- Garantir des traversées piétonnes accessibles dans tout le quartier
- Désencombrer les espaces

Confort

- Revêtements
- Confort thermique

Partage de l'espace public

- Statut des voies



Apaisement de la circulation routière

ENJEU : CIRCULATIONS CYCLABLES ET MOBILITÉS PARTAGÉES

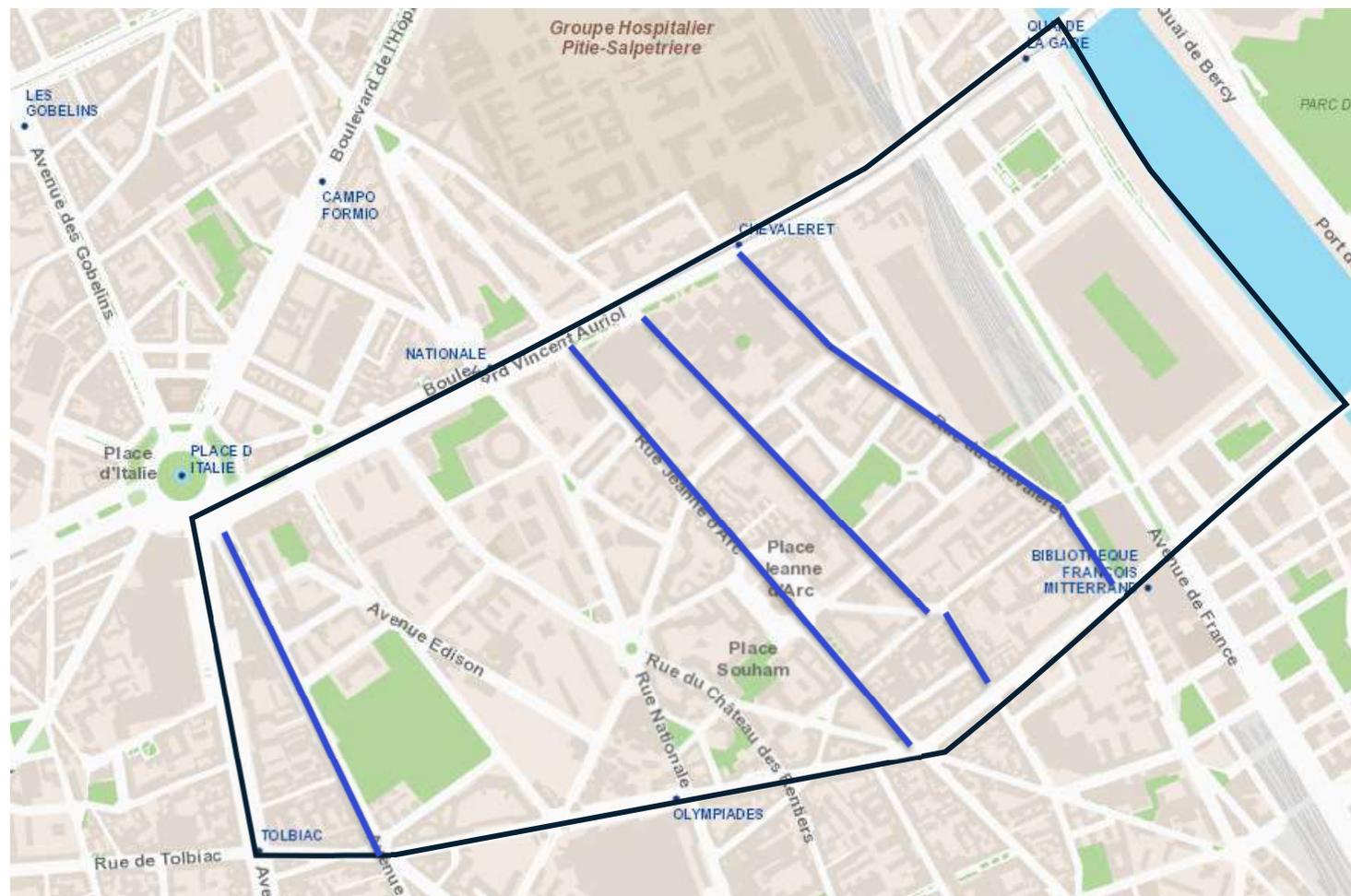
Aménagements cyclables

Réflexions pour améliorer les mobilités cyclables sur :

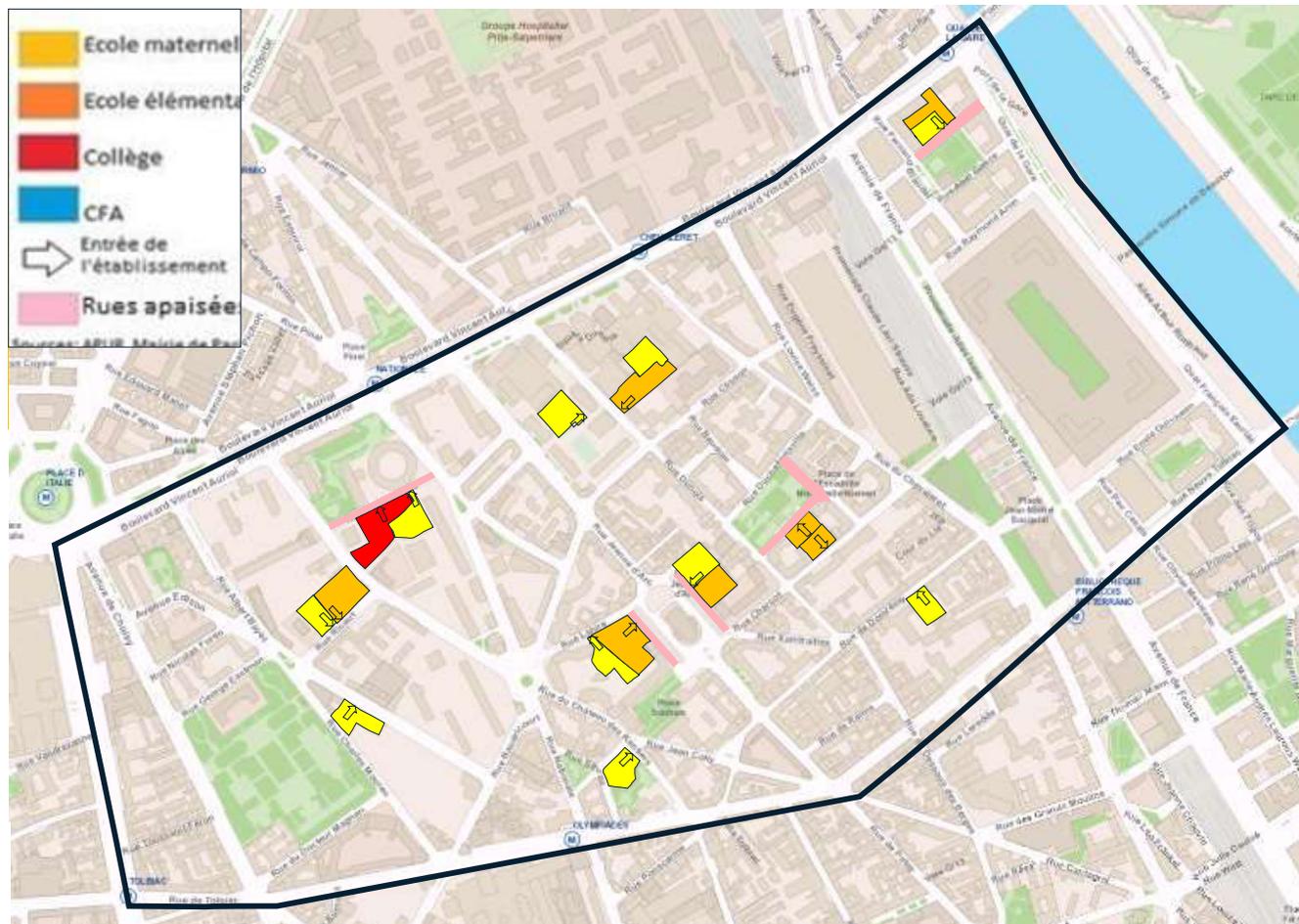
- La rue du Chevaleret
- La rue Jeanne d'Arc
- La rue Dunois
- L'avenue de Choisy

Offre de stationnement

- Offrir du stationnement vélo devant les équipements publics.



Favorisation des circulations piétonnes dans les rues aux écoles



Possibilité d'aménagements qualitatifs dans les zones déjà apaisées.

Possibilité d'étendre le dispositif « Rues aux écoles » sur la rue Ricaud avec fermeture de la voies aux véhicules motorisés.

Difficultés de mise en place du dispositif sur la rue Dunois, la rue de Domrémy, la rue du Château des Rentiers et l'avenue Edison du fait du linéaire de voies concerné et de la nécessité de maintenir les accès aux parking riverains.

Végétalisation de l'espace public

Enjeux et leviers d'action

Enjeux

- **Ecologie**
 - Biodiversité, préservation des espèces
 - Qualité de l'air
- **Cadre de vie**
 - Paysage
 - Lutte contre les îlots de chaleur urbain
- **Société**
 - Attractivité du territoire
 - Identité et lien social
 - Education à la nature

Leviers d'action

- **Aménagements des places et des lieux singuliers**
 - Jardinières
 - Permis de végétaliser
 - Mur végétalisés
- **Modification de la morphologie des rues**
 - Alignements d'arbres
 - Végétalisation sur stationnement
- **Démarche Rues aux écoles**

Des potentiels de végétalisation de l'espace public à vérifier

Les plantations existantes des rues majeures parisiennes

Double alignement d'arbres existant à préserver / consolider sur l'avenue d'Italie, l'avenue de Choisy, la place d'Italie, la place Nationale, la place Jeanne d'Arc, l'avenue de France afin de renforcer le caractère de promenade.

Potentialité de plantation d'arbres sur la rue Jeanne d'Arc, la rue Xaintrilles, la rue Nationale et l'avenue Edison mais à vérifier en fonction des contraintes techniques.

LES PLANTATIONS EXISTANTES DES RUES MAJEURES PARISIENNES

-  Double alignement existant
-  Double alignement disparu à reconstituer
-  Alignement existant sur trottoirs de plus de 6 m de large
-  Autres plantations sur l'espace public
-  Rue de plus de 19 m avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue de plus de 19 m sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue de faubourg avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue de faubourg sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)

Source : Apur, DEVE



Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris, octobre 2020

apur

Des potentiels de végétalisation de l'espace public à vérifier

Rues Jardins de proximité

Des potentiels de végétalisation dans les rues à proximité des écoles, des parcs et dans les rues résidentielles. Ces potentiels sont à confirmer en fonction des contraintes techniques.

LES RUES JARDINS DE PROXIMITÉ

-  Rue école avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue école sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue résidentielle avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
-  Rue résidentielle sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)

Source : Apur, DEVE, DVD, DPE

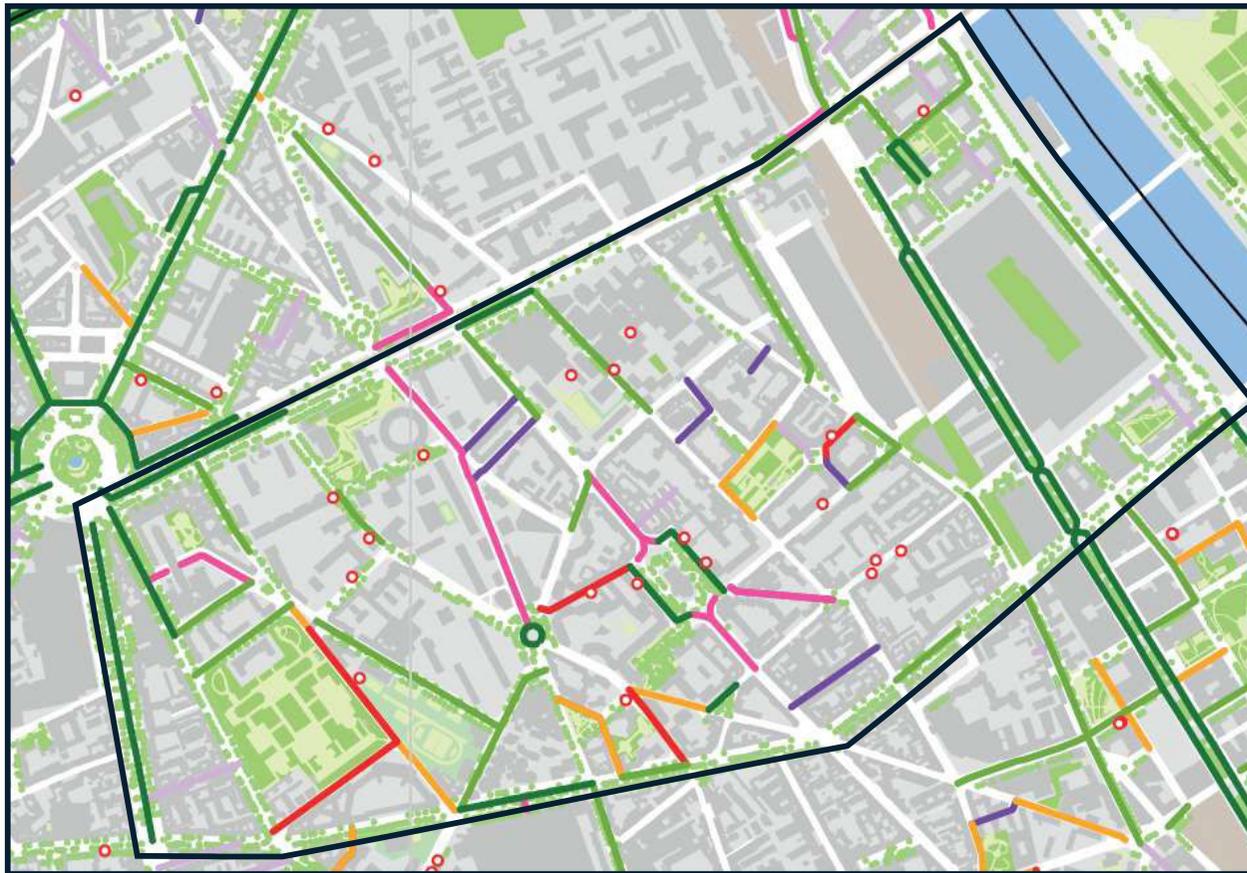


Des potentiels de végétalisation de l'espace public à vérifier

Synthèse



Le potentiel de végétalisation de ces rues et la possibilité de plantation d'arbres est à confirmer par l'étude des contraintes techniques et notamment la présence de réseaux enterrés.



AXE 1 : GRANDES VOIES STRUCTURANTES À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

- 1- Double alignement existant
- 2- Double alignement disparu
- 3- Alignement existant sur trottoirs de plus de 6 m de large
- Autres plantations sur l'espace public
- 4- Rue de plus de 19 m de large non plantée, présentant un potentiel de plantation d'arbres
- 5- Rue de faubourg non plantée, présentant un potentiel de plantation d'arbres

AXE 2 : RUES JARDIN DE PROXIMITÉ

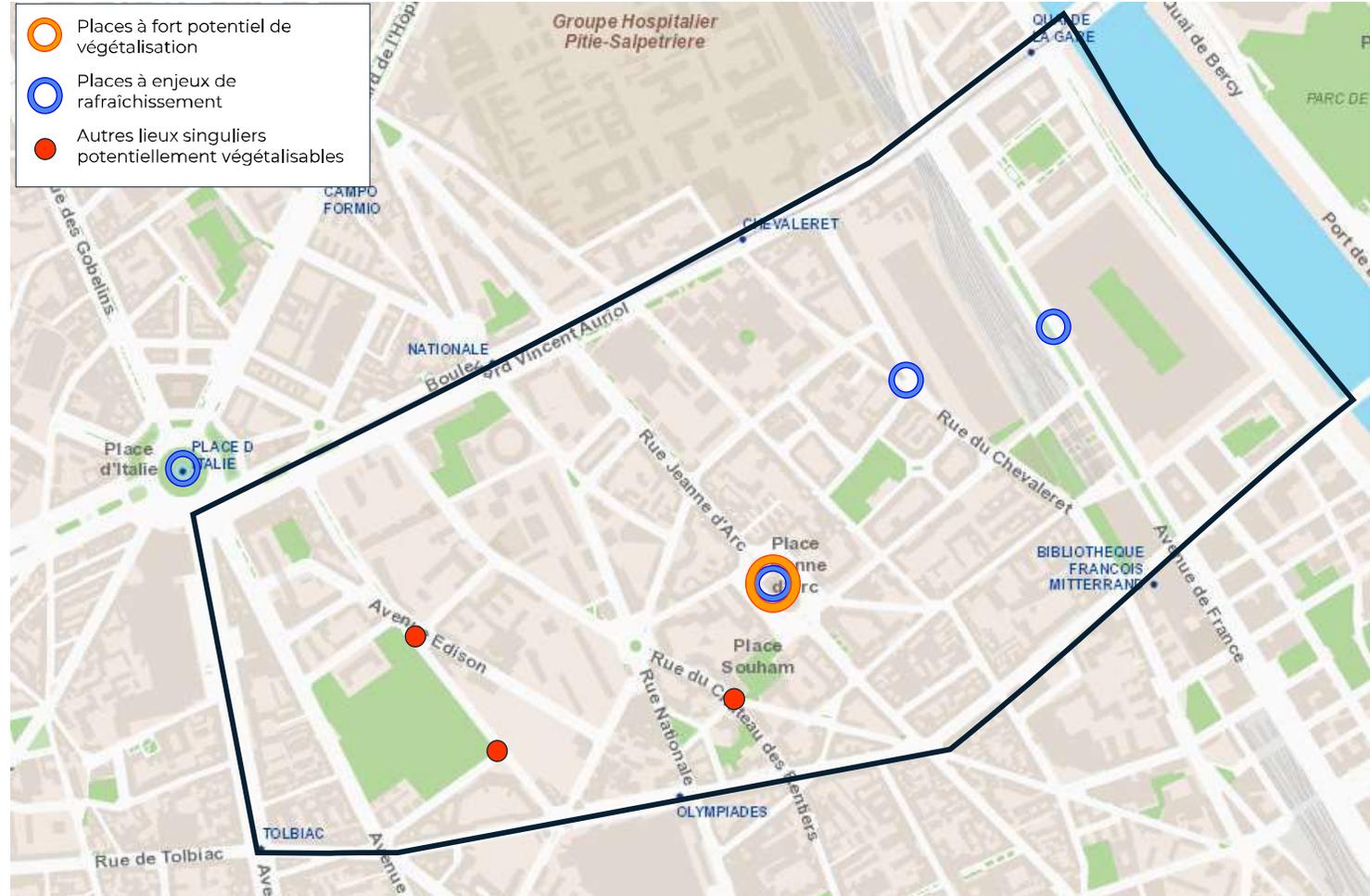
- 6- Rue à proximité d'une école, non plantée, présentant un potentiel de plantation d'arbres
- 7- Rue à proximité d'un parc, cimetière ou terrain de sport de plein air, non plantée, présentant un potentiel de plantation d'arbres
- 8- Rue résidentielle, non plantée, présentant un potentiel de plantation d'arbres
- 8bis- Rue résidentielle, non plantée, ne présentant pas de potentiel de plantation d'arbres

Source : Apur, DEVE, DVD, DPE

Des potentiels de végétalisation de l'espace public

Des lieux singuliers potentiellement végétalisables et aménageables

- Forts potentiels de végétalisation sur la place Jeanne d'Arc et ses abords (rue Jeanne d'Arc, rue Xaintrilles, rue Lahire notamment)
- Quelques autres carrefours pouvant faire l'objet de réflexions en vue d'une végétalisation renforcée, en particulier aux abords du parc de Choisy.



Place Jeanne d'Arc



Carrefour avenue Edison /
rue Charles Moureu

Les stationnements : potentiels lieux de végétalisation

Carte schématique de l'offre de stationnement actuelle



Exemple de réalisation, rue des Martyrs, 9^e arrondissement



Prise en compte du genre dans l'aménagement urbain : les questions à se poser

L'espace public est-il rendu praticable et attractif pour toutes et tous, et à tous moment ?

Les parcs et espaces verts sont-ils occupés de façon partagée et pour le même usage ?

Existe-t-il des espaces accaparés par un seul groupe qui deviennent officieusement interdits aux autres groupes (espaces d'exclusivité) ?

Existe-t-il des mesures pour apporter une plus grande mixité fille/garçon dans les espaces de sports et de loisirs ?

Lorsqu'on met en place une base de sport ou de jeux, veille-t-on à ce que cet espace soit autant attractif pour les filles que pour les garçons ?

L'aménagement urbain et la végétalisation sont-ils pensés en tenant compte de la visibilité des personnes ?

Lors de l'aménagement de certains endroits, évite-t-on la formation de zone de retrait ou de tension, qui pourrait générer un sentiment d'insécurité ?

